



Réf : 010./OLUCOME/07/2020.

Bujumbura, le 03./07/2020

A Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi avec les assurances de notre plus haute considération.

A Bujumbura.

Objet : Mise en application de votre discours prononcé en date du 30 juin 2020 au parlement en rapport avec les corrompus au Burundi.

Son Excellence Monsieur le Président de la République,

L'OLUCOME a un grand honneur de s'adresser auprès de votre plus haute autorité pour, d'abord, vous présenter ses sincères félicitations pour votre accession au pouvoir comme berger et visionnaire du peuple burundais pendant 7 ans. Certes, c'est un honneur pour vous mais aussi c'est une lourde responsabilité qui demande souvent l'abandon de soi pour se sacrifier aux autres. Vous êtes appelé à mettre en avant le développement, la gouvernance et la transparence dans toutes ses formes plus particulièrement la lutte contre la corruption et la redistribution des ressources burundaises. Dans ce même ordre d'idées, l'OLUCOME vous remercie pour votre discours du 30 juin 2020 prononcé au parlement lors de prestation de serment des ministres de votre premier gouvernement. Il apprécie que vous avez insisté sur la lutte contre la corruption, les malversations économiques ainsi que l'obligation de rendre compte du Gouvernement. C'est pour cette raison Excellence Monsieur le Président de la République que l'OLUCOME vous demande, dans un premier temps, de trouver des solutions notamment aux manquements du précédent Gouvernement dans le domaine de bonne gouvernance et la transparence où les dossiers suivants méritent une attention particulière.

1. Dans un budget général de l'Etat burundais où 70% de ce dernier sont consacrés aux marchés publics, il s'observe à grande échelle l'octroi des marchés publics sur fond de corruption, de favoritisme, du trafic d'influence,Les marchés publics sont aujourd'hui octroyés à majorité aux membres du parti au pouvoir CNDD-FDD ou aux autres commerçants étrangers sans tenir

lp

compte des critères objectivement déterminés à l'avance. C'est pourquoi une part importante du budget général de l'Etat rentre dans les poches de certains individus. De même, les rapports de la Cour des comptes de chaque année budgétaire rappellent toujours aux parlementaires et au précédent Gouvernement que celui-ci dépasse le montant prévu de 18 milliards Fbu sur les exonérations. En 2018 par exemple, ce dépassement a été de plus de 600%. Plus grave, le Ministère en charge des finances publiques ne publie plus les rapports d'exécution budgétaire de l'Etat depuis l'année 2015. D'où l'OLUCOME demande que les principes de gouvernance budgétaire et de transparence soient respectés.

2. Au cours de la période de mise en place des institutions anti-corruption en 2006, le Burundi occupait la 36^{ème} position, selon l'ONG Transparency International. Il est actuellement classé parmi les 10 premiers pays les plus corrompus au monde selon toujours la même ONG internationale. Les actes de corruption se multiplient de plus en plus au Burundi. Cependant, le montant de la rubrique du budget de l'Etat « recouvrement des fonds détournés » est presque nulle.
3. Encore plus, Excellence Monsieur le Président de la République, aujourd'hui, aucun berger burundais ne déclare ses biens en entrant ou en sortant dans ses fonctions publics alors que la déclaration des biens est obligatoire selon la Constitution burundaise et la loi anti-corruption en vigueur depuis 2006. Les institutions de lutte contre la corruption n'ont pas malheureusement les capacités pour mener des investigations car la Constitution du Burundi prévoit les privilèges de juridiction. Par exemple, la Brigade spéciale anticorruption et le Parquet Général près la Cour spéciale anticorruption ne peuvent pas mener d'enquêtes sur des personnes qui jouissent de ces privilèges à l'instar du Président de la République, du Président de l'Assemblée Nationale, du Président du Sénat, du Vice-président de la République, du Premier Ministre, des Ministres, de ceux qui ont le rang des Ministres, des Généraux ainsi que des personnes nommées par décret alors que ce sont ces derniers qui détournent beaucoup de fonds de l'Etat. A cet effet, l'OLUCOME vous demande d'amender la loi anti-corruption en vigueur au Burundi pour qu'elle puisse se conformer à la Convention des Nations Unies contre la corruption ainsi qu'à la Convention africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption.

lp

4. Le précédent Gouvernement et le parlement burundais sortant ont refusé de mettre en place la haute Cour de justice qui juge les plus hautes autorités ci-haut citées malgré les multiples rappels de l'OLUCOME, Or, cette haute cour de justice est prévue par la Constitution burundaise. Alors que les corrompus s'enrichissent illicitement, le précédent Gouvernement n'a pas mis en place la cellule nationale des renseignements financiers pour faciliter les enquêtes y relatives. Plus grave, aucun corrompu n'a été sanctionné suite à l'enrichissement illicite, au blanchiment d'argent sale, au trafic d'influence, au délit d'initier ou au favoritisme malgré que le Burundi a ratifié et intégré dans ses lois nationales la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption.
5. Bien plus, Excellence, l'OLUCOME voudrait vous demander de se saisir de ces dossiers suivants où l'OLUCOME a senti l'odeur de corruption et de malversations économiques avérées afin qu'une issue favorable soit trouvée :
- A. En date du 9 novembre 2018, le porte-parole du Président de la République d'alors a précisé que le Burundi perd par an 30 millions de dollars américains (plus de 60 milliards Fbu par an) qui vont dans les poches des exploitants miniers qui n'ont pas respecté les clauses des contrats. Aussi, en date du 19 octobre 2018, ce même discours avait été également tenu par le Deuxième Vice-Président de la République d'alors, Monsieur Joseph Butore où il a précisé, « La situation du rapatriement des devises issues de l'exportation de l'or est alarmante ». Selon Butore, plus de 83 % des recettes en devises pour les minerais exportés ne sont pas rapatriées au trésor public.
- B. D'après le calcul de l'OLUCOME, les fonds budgétisés annuellement dans la loi des finances dans le cadre de l'AMISSOM seraient de 40 milliards de Fbu au lieu de 3 milliards Fbu. Nous vous demandons de trouver ceux qui mettent dans leurs poches ce reste de 37 milliards Fbu.
- C. En date du 29 mars 2019, le Ministre de l'Energie et mines d'alors Monsieur Côme Manirakiza a tenu une réunion avec les cadres de la REGIDESO, il a évoqué les différents cas graves de corruption observés au sein de la REGIDESO, une société à 100% publique : un personnel pléthorique inoccupé mais payé, le recouvrement des avoirs de cette entreprise non suivi, les stocks dits « morts » (non utilisables) évalués à plus de 13 milliards de Fbu, des raccordements truqués. Certaines autorités, les institutions publiques et les privés (dont certains collaborent avec le parti au pouvoir et d'autres en sont issus) ne paient pas des arriérés dues à la REGIDESO à tel enseigne que les arriérés à cette société s'évaluent à 70 milliards de Fbu.

Ep

D. Les contributions de la population burundaise aux élections de 2020 ont été volées par les conseillers des Gouverneurs et des conseillers collinaires. Le Gouverneur de la province Rumonge a annoncé que parmi ces deux conseillers, l'un a volé une somme de ces contributions collectées dans 5 communes de la province de Rumonge équivalente à 25 millions de Fbu.

6. Excellence Monsieur le Président de la République, l'OLUCOME a senti également l'odeur de la corruption, du trafic d'influence et de conflit d'intérêt dans les dossiers suivants concernant la location des bâtiments de certains hauts cadres de l'Etat à des prix exagérés :

- a) La location du bâtiment sis au quartier Mugoboka servant de Cabinet du Ministre de la Sécurité publique et certains services dudit ministère;
- b) La location du bâtiment sis à Ngagara quartier 9 abritant le tribunal de grande instance de la mairie de Bujumbura ;
- c) La location du bâtiment sis à Kamenge abritant le parquet général près la Cour d'appel de Bujumbura ;
- d) La location du bâtiment résidentiel du président de la République ;
- e) La location du bâtiment abritant les services nationaux des renseignements et l'Inspection Générale de la police,

L'OLUCOME ne cite que ces quelques dossiers de corruption et reste à votre disposition pour en transmettre d'autres au cas échéant. Il tient à vous rappeler également que ces dossiers avaient aussi été transmis à votre prédécesseur.

Espérant une suite favorable à ces dossiers de corruption et de malversations économiques, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

C.P.I à :

- Son Excellence madame la Ministre de la Justice.

A Bujumbura

